

AIN COUR D'ASSISES

Meurtre de la voyante : le mari condamné à quinze ans de prison

En 2016, il l'avait « aidée à mourir, par amour ». Cet homme de 69 ans a été condamné pour meurtre.

L'affaire ne rentrait dans aucune case. Inclassable, hors norme sur certains plans. Et c'était bien là toute la difficulté de la juger pour les six jurés et les trois magistrats de la cour d'assises de l'Ain.

Le 13 janvier 2016, à Divonne-les-Bains, Fabienne Scholaert avait avalé des somnifères. Selon son mari, Christian, elle l'avait supplié de l'aider à mourir, « par amour ». Cet homme, aujourd'hui âgé de 69 ans, avait lentement serré les extrémités du foulard de sa femme, qui venait de s'endormir sous l'effet des médicaments, selon lui.

Ce n'était évidemment pas un crime passionnel ni un geste relevant de l'euthanasie, quand la mort de l'être cher est certaine et les souffrances trop atroces. Fabienne avait multiplié les ten-



■ M^e Thomas Fourrey, l'avocat de l'accusé. Dessin d'audience NIC

tatives de suicide les années précédentes. Avec ce rituel étrange dans ce couple mystique qui s'en remettait sans cesse aux prières à Saint-Joseph :

Christian partait alors à l'hôtel à Dijon (Côte-d'Or) : « 200 km, une distance où elle me capitait », a expliqué l'accusé. Les pouvoirs de la voyante,

c'est une de ses victimes qui en a parlé mardi matin : « Elle me suivait mentalement, elle voyait tout. J'étais comme hypnotisée. » Cette ressortissante suisse a perdu sa fortune et ruiné des proches pour donner 3 millions d'euros à Ornella, le pseudo de la voyante, qui a tout claqué dans les casinos. La brigade financière suisse voulait d'ailleurs l'entendre, le jour même où son mari l'a « suicidée ».

« Un meurtre reste un meurtre »

« Il n'y a rien d'altruiste dans ce geste », a estimé M^e Philippe Métifiot-Favoulet. « La thèse du suicide assisté ne tient pas. Dans ce couple, il était le larbin, il était dominé, il vivait un enfer. Ce meurtre était une échappatoire pour lui », a expliqué l'avocat de la fille et de la mère de la victime.

« Ce dossier conservera sa part d'ombre », a ajouté l'avocate gé-

nérale Claire Durand. La magistrate a rappelé que « le mobile est indifférent » et surtout qu'un meurtre « reste un meurtre ». « Ce n'est pas un acte d'amour. Il a pris la décision de la tuer trop rapidement. Elle ne l'a pas supplié pendant des mois. Le véritable altruisme aurait été de l'aider à aller mieux ». Et de requérir vingt ans de réclusion.

« On ne saura pas pourquoi elle voulait mourir. Et ce n'est pas un acte rationnel », a plaidé M^e Thomas Fourrey, selon qui « ce couple vivait dans un monde étranger au nôtre », reclus dans son appartement.

« Ça peut nous paraître fou, mais c'était par amour. Sinon, quel mobile aurait-il eu ? Il n'avait rien à y gagner », pense l'avocat lyonnais.

Après deux heures de délibéré, la cour et le jury ont condamné l'accusé à quinze ans de réclusion criminelle.

Frédéric Boudouresque



En Auvergne-Rhône-Alpes

**AVEC NOS
PRODUCTEURS,
LE MEILLEUR
DE NOTRE RÉGION**

Retrouvez les produits La Région du Goût dans vos magasins et sur laregiondugout.com





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE WWW.MANGERBOUGER.FR